

Objet : Contrat de Développement Durable Rhône – Alpes : demande de financement des coûts liés à la communication en lien avec le CDDRA pour l'année 2013.

Le Président expose :

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 3 octobre 2012, par laquelle le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales (SMBP) a fait acte de candidature pour le portage administratif et financier du Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes 2013 – 2020 ;

Conformément au dispositif régional CDDRA, pour permettre aux territoires de diffuser largement auprès des acteurs locaux et de la population le projet de territoire et/ou les modalités de sa mise en œuvre, un soutien régional est également prévu en complément de l'enveloppe dédiée au territoire. Un montant de 0,15 € par habitant peut être mobilisé pour toute action de communication en lien avec le CDDRA ; l'identité visuelle du CDDRA devant être obligatoirement utilisée sur l'ensemble des outils mis en place à ce titre.

A cet effet, le Président propose donc, pour la communication en lien avec le CDDRA au titre de l'année 2013, le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT COMMUNICATION – ANNEE 2013			
DEPENSES		RECETTES	
Frais de communication en lien avec le CDDRA	20 000.00 €	Région Rhône-Alpes – CDDRA (80 %)	16 000.00 €
		Autofinancement (20 %) (convention PUAP)	4 000.00 €
TOTAL	20 000.00 €	TOTAL	20 000.00 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

- **Approuve** la proposition du Président et le plan de financement susmentionné ;
- **Délègue** au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action ;
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD